

Information importante

Destinataires : CLIENTS CHEZE – COLLECTES OM

Objet : stationnement dangereux ou inapproprié
Rappel des directives de sécurité sur site

Madame, Monsieur,

Nous vous saurions gré de bien vouloir informer tous vos chauffeurs, venant sur notre site, des directives suivantes :

1/ Le stationnement pour « pause » entre le village de La Chapelle Sur Oreuse et notre site est strictement interdit.

Aucun emplacement n'est prévu à cet effet sur la route. Les pauses obligatoires peuvent être effectuées sans risque après l'entrée de notre site, à droite de la bascule.

2/ L'arrivée aux abords du site avant 7h30 est à proscrire. Vos chauffeurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas se présenter à l'entrée de notre site avant 7h30 pour ne pas bloquer la chaussée et rendre ainsi la route dangereuse pour les riverains.

Rappel : Le stationnement devant le poste EDF à l'entrée de notre site est interdit.

3/ Lors des croisements entre camions, il est important de ne pas « mordre » les bas côté de la route entre le village et le site, en montée comme en descente.

4/ Le débâchage doit être effectué uniquement à l'emplacement prévu à cet effet sur notre plateforme (panneau signalisation indiquant le lieu).

5/ Les véhicules sortants sont prioritaires en bascule.

6/ Les pauses sont interdites sur la plateforme de vidage en bas du site. Ce lieu doit être dégagé rapidement après vidage des déchets sur casier et nettoyage de la benne.

7/ Tous les véhicules entrants sur notre site doivent arriver bâchés quelque soit le déchet transporté et le lieu de provenance.

8/ le gilet de sécurité haute visibilité et les chaussures de sécurité sont OBLIGATOIRES en bascule et doivent être portés dès l'enregistrement de la pesée d'entrée.

Des mesures seront mises en place afin de réduire fortement toutes les non-conformités dues au non respect de ces directives.

La Direction